



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Discours prononcé par la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, lors de la
restitution de trois œuvres d'art spoliées entre 1933 et 1945**

Mardi 18 avril 2024, au ministère de la Culture

[Seul le prononcé fait foi]

Madame la députée Fabienne Colboc
Monsieur Félix de Marez Oyens,
Monsieur Daniel Burger,
Maître Imke Gielen,
Monsieur le Grand Rabbin de France, Haïm Korsia,

Nous avons choisi cette journée de restitution parce qu'aujourd'hui c'est le jour de Yom Hashoah en l'honneur de la mémoire des victimes juives durant la Shoah.

Une journée de 24 heures.

24 heures, c'est à peine un temps suffisant évidemment pour épeler le nom des 76 000 personnes déportées entre 1942 et 1944. Et pour nous souvenir que chacun de ces noms porte les traces de notre histoire dans ses heures les plus sombres.

24 heures c'est aussi le temps pour nous souvenir dans quelles conditions les appartements, les œuvres d'art, le mobilier et les autres objets du quotidien ont été vidés, saccagés et spoliés. Vols, pillages et destructions constituaient la politique « d'aryanisation » mise en place par les nazis et appliquée par le gouvernement de Vichy.

24 heures enfin, c'est aussi le temps pour nous rappeler que certaines des œuvres d'art appartenant aux Juifs de France n'ont toujours pas été retrouvées.

En cette journée du souvenir, nous nous souvenons de tout cela.

Il est de notre responsabilité collective de nous saisir de cette question, nous ici, au ministère de la Culture, mais aussi l'ensemble des personnels des musées ou les marchands d'art. Merci à tous ceux qui représentent le marché de l'art d'être là aujourd'hui.

Si depuis 1950, 181 œuvres catégorisées Musées Nationaux Récupération ont été restituées, les trois œuvres remises aujourd'hui portent ce nombre à 184. Le lancement d'un groupe de travail depuis 2013 a permis d'accélérer la cadence puisqu'en dix ans, ce sont 73 restitutions qui ont été faites dont 50 à l'initiative des musées.

Je tiens vraiment à vous dire mon engagement personnel et l'engagement collectif du ministère de la Culture. Cet engagement est total sur ce sujet depuis notamment la création en 2019 de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945. Je voudrais rendre hommage à David Zivie pour son investissement total et si précieux. Grâce à cette mission, plusieurs musées ont

pu bénéficier de chercheurs associés qui ont identifié les ayants droits d'œuvres spoliées. C'est un travail de longue haleine, très précis qui nécessite beaucoup de temps et de documentation qui est appelé à se poursuivre, bien évidemment.

Et au-delà de la sphère administrative, nous assistons depuis une vingtaine d'année à une réelle prise de conscience généralisée dans l'ensemble de l'écosystème culturel.

Déjà plusieurs musées se mobilisent eux-mêmes, qu'ils soient d'envergure nationale ou de taille plus modeste, ils n'attendent pas d'être sollicités par les ayants droit pour enquêter sur la provenance de leurs œuvres. Et comme la présidente du Louvre Laurence des Cars est parmi nous, je voulais aussi saluer le travail d'investigation qui est mené au Louvre et qui à mes yeux est vraiment exemplaire et qui inspire d'autres musées partout en France.

Ensuite, les centres d'archives et notamment les archives du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, dont je salue le directeur Nicolas Chibaëff, mais aussi les Archives nationales et nombre d'archives départementales, sont des ressources précieuses sans qui les œuvres ne pourraient jamais retrouver le chemin de leurs propriétaires avant les spoliations.

Identifier la provenance d'une œuvre nécessite une formation et je me réjouis que cette question soit aujourd'hui prise en compte par tout un réseau d'école notamment l'Institut National du Patrimoine, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et l'Université de Nanterre qui a lancé il y a deux ans un nouveau diplôme universitaire de recherche de provenance.

Il est également crucial pour nous de sensibiliser le grand public à la nécessité impérieuse, morale et bientôt je l'espère juridique, qu'il y a à restituer les œuvres spoliées. A ce titre, nous avons souhaité produire et diffuser une série de podcasts du ministère de la Culture. que je vous conseille vraiment d'écouter, *À la trace*, imaginé par la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945. Mis en ligne il y a un mois, ces podcasts nous plongent dans l'histoire des œuvres spoliées et donnent à entendre aussi bien les familles que les chercheurs et les musées.

Tout ce travail, enfin, ne serait pas possible sans une forte coopération internationale avec notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume Uni et bien d'autres pays. Je salue ainsi Thomas Piana adjoint, de l'ambassadeur pour les droits de l'Homme en chargée de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire.

Nous sommes plus que jamais engagés pour les œuvres dites « MNR » retrouvent le chemin de leurs ayants droits, aux côtés de la CIVS, des musées et des bibliothèques, et conformément aux engagements pris par le Président de la République dès le début de son premier quinquennat et rappelés par la Première Ministre, Elisabeth Borne.

Nous pouvons donc rendre ces œuvres récupérées par les Musées au lendemain de la guerre lorsque leurs ayants droits sont retrouvés.

C'est ce qui nous réunit aujourd'hui, car parmi les personnes victimes des spoliations, il y a Agathe Saulmann, Ernest Saulmann et Harry Fuld. Deux familles juives allemandes comme il en existe mille autres mais parce que juives ont été contraintes au départ, à l'exil et à la fuite. Si par chance ils ont survécus, leurs collections, furent confisquées puis vendues sans qu'ils ne profitent du produit de la vente.

La première œuvre restituée ce matin aux ayant droits d'Agathe et d'Ernest Saulmann est un tableau de l'école Florentine datant du XVème siècle. Cette peinture aux dimensions rectangulaires très singulières est un panneau ornant un grand coffre, un cassone italien, qu'il était coutume d'offrir dans l'Italie de la Renaissance, particulièrement à Florence.

La seconde est une *Vierge à l'enfant* de l'école padouane du XV^{ème} siècle dont les dimensions, il s'agit d'un petit tableau, témoigne de l'apparition de nouvelles formes de prière à la Renaissance. Au naturalisme idéalisé des deux figures, caractéristique de cette période, se conjugue un goût plus traditionnel avec le fond d'or d'esprit témoignant de la permanence de l'esprit gothique.

Si le parcours de ces œuvres pendant la guerre n'a pu être retracé totalement, il ne fait nul doute que la famille Saulmann en a été spoliée. Exposées jusqu'alors au musée de Picardie d'Amiens et au musée des Beaux-arts d'Angers, elles sont aujourd'hui restituées à la suite de la demande des ayants-droits et de l'enquête menée par le ministère de la Culture. Je tiens à saluer les élus à la culture de la ville d'Angers, Monsieur l'adjoint au maire Nicols Dufétel et de la métropole d'Amiens (vice-président de la métropole, Pierre Savreux), et la directrice du musée des Beaux-Arts d'Angers (Anne Esnault) et son collègue François Séguin (conservateur des peintures) du musée de Picardie d'Amiens.

L'œuvre restituée à Harry Fuld est une sculpture, *Vierge de pitié*, attribuée à l'entourage de Gil de Siloé en raison de la concordance des types physiques, de l'arrangement des drapés et du traitement de la polychromie, en particulier avec le grand retable de la chartreuse de Miraflores. Il est probable que le groupe soit un élément d'un de ces grands retables qui sont caractéristiques de l'art espagnol de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance.

Pour Harry Fuld, il s'agit d'une deuxième restitution après celle d'un tableau de Matisse lors d'une cérémonie présidée en 2008 par ma prédécesseur Christine Albanel.

Cette présente restitution a été rendue possible grâce aux travaux de la chercheuse allemande Nadine Bauer qui est avec nous ce matin et que je salue et que je remercie pour son travail extraordinaire. La parution de sa thèse en 2021 *Fournisseur d'art du Troisième Reich* a soulevé le voile sur le mystère de la provenance de l'œuvre qui était exposée au Louvre.

Alerté par le conservateur Didier Schulmann qui avait participé à la restitution du *Mur rose* de Matisse, le ministère de la Culture a alors contacté les ayant droit d'Harry Fuld : l'ONG Magen David Adom United Kingdom, de la société nationale d'assistance Magen David Adom en Israël, représentée par Daniel Burger.

C'est une grande émotion pour nous tous de voir ces œuvres retrouver enfin après d'intenses mois, voire d'intenses années de recherches, le chemin du droit, le chemin de la justice. Ce chemin a été si long et nous vous remercions pour votre patience.

Ce que je voulais vous dire aujourd'hui aussi c'est que nous voulons aller plus loin afin que toutes les œuvres, je dis bien toutes les œuvres et pas seulement celles qui ont été confiées aux musées après la guerre, mais bien toutes les œuvres spoliées pendant les persécutions antisémites de 1933 à 1945 puissent être restituées. C'est pourquoi je présenterai demain en Conseil des ministres un projet de loi cadre qui va concerner les restitutions de biens spoliés entrés dans les collections publiques.

J'en profite pour remercier et saluer la rapporteure de la loi, la députée Fabienne Colboc.

Le texte que je proposerai participera, j'espère, de cette volonté d'apaisement des mémoires et permettra de répondre à une longue attente.

L'attente des victimes qui, à l'issue d'enquêtes douloureuses, difficiles, après avoir surmonté le doute, les dissimulations, attendent de l'Etat qu'il facilite ces restitutions et abolisse le dernier obstacle qui les séparent du recouvrement de leurs biens ;

L'attente des parlementaires, l'attente des collectivités locales, et l'attente aussi de toutes instances qui édictent le droit. Toutes ces instances ont appelé de leur vœux un outil juridique qui soit sûr et qui fasse

de la restitution de biens spoliés dans le contexte des persécutions antisémites non pas un acte d'exception, une dérogation qu'il faut faire à chaque fois avec une loi d'espèce en passant devant le parlement, mais tout simplement une norme, une règle.

C'est aussi l'attente, je crois, des citoyens, de l'opinion publique, une attente que l'Etat soit pleinement efficace et exemplaire pour identifier et restituer ces biens spoliés.

Cette loi cadre se veut un acte de justice. Il s'agit de regarder l'histoire en face et de tout faire pour que les faits historiques avérés permettent de restituer et d'aller de l'avant.

J'espère que cette loi va générer un consensus au parlement et je compte sur vous toutes et tous pour nous aider à l'appuyer et à créer un consensus s'il en était besoin.

Je laisse à présent la parole à M. Félix de Marez Oyens, ayant droit d'Ernest et Agathe Saulmann, et M. Daniel Burger, directeur exécutif du Magen David Adom United Kingdom, ayant droit de Harry Fuld junior.

Merci beaucoup et nous continuons le combat !

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr